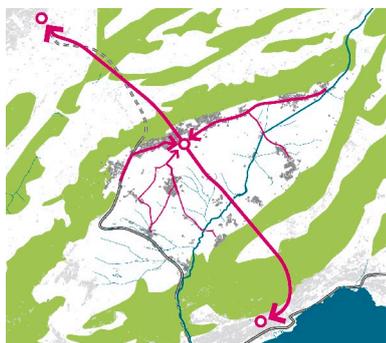


2010-2011
canton de Neuchâtel (CH/NE)

Mandant
TransRUN SA (CH/NE)



Périmètre d'influence de la gare dans le Val-de-Ruz

Dans le cadre de l'étude du nouveau tracé ferroviaire entre Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds prévu par le projet d'agglomération de Neuchâtel, urbaplan a réalisé l'étude de l'impact de la localisation d'une gare intermédiaire à Cernier.

Demande totale
100 % de croissance
de population du Val-de-Ruz
2010 -2035: 2745 hab.

46ha
?
logement (sous 0.4-ZRD)
+ activités

Offre totale

135ha
75ha
terrains partiellement
construits
+
terrains libres

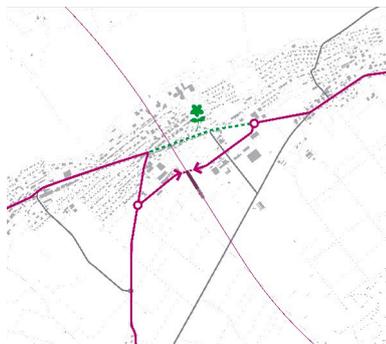


Comparaison de l'offre actuelle de terrains disponible et de la demande liée à la croissance de population à l'horizon 2035

L'implantation d'une telle gare pose une série de questions liées à l'intégration urbanistique de la gare dans le tissu communal et le contexte paysager, à la définition de l'ampleur du développement autour de celle-ci et à son accessibilité, tant pour les habitants de Cernier que pour ceux du Val-de-Ruz.

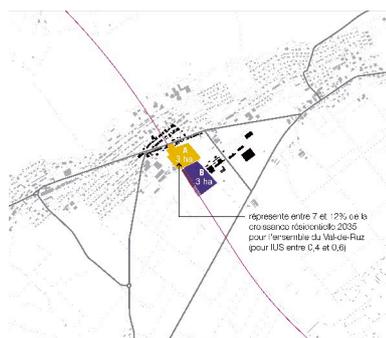
L'étude identifie un certain nombre de principes d'aménagement:

- > mettre en place un système d'accès à l'échelle de la commune et du Val-de-Ruz
- > proposer un développement approprié autour de la gare
- > optimiser la fonction intermodale de la gare et son confort d'utilisation
- > mettre en valeur les relations au grand paysage

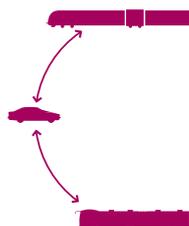


système d'accès à l'échelle communale

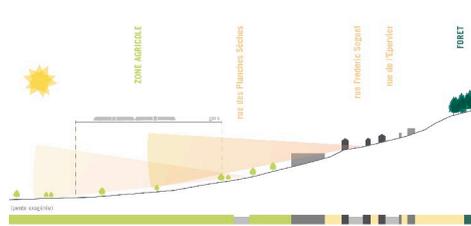
Ces principes ont servi de base à l'organisation des fonctions liées à la gare (P+R, K+R, B+R et gare routière), qui ont par la suite fait l'objet d'un développement plus détaillé, à la fois à l'échelle architecturale et en relation avec la vision d'intégration à plus grande échelle.



sites à fort potentiel en rapport avec la gare



confort et fonction intermodale



mise en valeur des relations au grand paysage

Quatre principes d'aménagement